PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Date	6 juillet 2026
Heure	20h
Lieu	**S**alle communale
Présidence	M. Nicolas Berset, Syndic
Procès-verbal	Mme Valérie Kolly, secrétaire
Excusés	Mmes & MM Jacques Spicher, Carole & Alain Brodard, Pascale & Lucien Schorderet, Rüdiger & Burkhard Pohl, Arpad Buvary, Anita & Erich Jenny, Elisabeth Schmid, Vanessa Berset.

Préambule

Monsieur le Syndic souhaite la bienvenue à l'assistance.
« En prenant part à cette assemblée, vous témoignez de votre intérêt pour la vie de notre commune et de votre volonté de participer aux décisions qui façonnent son avenir. Votre engagement est précieux, car il fait vivre notre démocratie locale et contribue au dynamisme de notre village. »

M. Berset tient à adresser une bienvenue toute particulière à Monsieur Guy Dunand, du bureau IEC SA à Lausanne. Monsieur Dunand a réalisé l'étude de faisabilité relative au projet de construction de la crèche. Il présentera les principaux éléments de cette étude et répondra aux questions.

L'ordre du jour comporte plusieurs dossiers importants pour la commune. Certains appellent des décisions qui auront un impact sur notre développement à moyen et à long terme. M. Berset estime qu'il est souhaitable que les échanges se déroulent dans un climat serein, respectueux et constructif, où chacun puisse exprimer son point de vue dans l'intérêt général.

M. Berset déclare l'Assemblée ouverte.

Il cite la liste des personnes excusées.

La convocation à cette assemblée a paru a paru dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg no 26 du 26 juin 2026, page no 1227 ; elle a également été publiée sur le site internet de la commune et affichée au pilier public. De plus, une invitation personnelle a été adressée à tous les citoyens.

Nomination des scrutateurs

La rangée de gauche est attribuée à Mme Buvary; celle de droite ainsi que la table du Conseil à Mme Jenny.

Comme le stipule l'article 9bis de la Loi sur les communes, les Assemblées communales sont publiques ; les personnes ne possédant pas le droit de vote sont invitées à lever la main (2 personnes).

Nombre de citoyens actifs	**33**	**majorité absolue 17**

Pour mémoire, les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions ou les bulletins blanc ou nuls ne sont pas comptés, mais ils sont quand même répertoriés dans le procès-verbal.

Tractanda

Avant de débuter l'examen des différents objets, le Conseil communal, en accord avec la Commission financière, vous propose de retirer le point 5 de l'ordre du jour relatif au plan financier 2027–2031.

Il s'agit du premier plan financier établi par notre commune conformément aux nouvelles exigences légales. La Commission financière n'a pas disposé du temps nécessaire pour effectuer une analyse approfondie et formuler un préavis dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, plusieurs membres de la Commission financière arrivent au terme de leur mandat ce soir. Il nous paraît donc plus judicieux que la nouvelle Commission financière puisse examiner ce document dans son ensemble et émettre un préavis complet.

Dans un souci de transparence, le Conseil communal et la commission financière ont estimé préférable de reporter cet objet à la prochaine Assemblée communale, prévue au mois de décembre.

M. le Syndic propose de modifier l'ordre du jour en retirant le point 5 :

1. Approbation du procès – verbal de l'Assemblée du 8 juin 2026
2. Budget 2026 – demande d'un crédit d'étude pour la construction d'une crèche
3. Nouvelle législature – mode de convocation des assemblées communales
4. Nouvelle législature – élection des membres des commissions
5. Divers / Informations

Aucune remarque émise par l'Assemblée concernant la convocation, ni pour le tractanda, qui est soumis à l'approbation des citoyens.

Approuvez-vous le tractanda modifié (sans le point 5 - plan financier) ?		
Pour à l'unanimité	Contre --	Abstention --

L'assemblée est apte à délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 8 juin 2026

Le PV n'est pas lu ; il est directement soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée du 8 juin 2026 ?		
Pour à l'unanimité	Contre --	Abstention --

2. Budget 2026 – demande d'un crédit d'étude pour la construction d'une crèche CHF 380 000.— (voir présentation en annexe)

2.1 Présentation de l'étude de faisabilité

C'est M. le Syndic qui présente cet objet.

L'étude de faisabilité a été conduite par la société IEC à Lausanne, en collaboration avec le bureau d'architecture Mivelaz SA au Bry et la société team+ à Bulle pour tout ce qui concerne la mobilité.
La construction est prévue sur la parcelle RF 94, à côté de l'administration communale. Ce terrain est affecté en partie à la zone d'intérêt générale 2 et en partie à la zone agricole.
Le but de l'étude de faisabilité est de déterminer si la parcelle peut accueillir la crèche, selon les besoins identifiés, et de fixer le cadre financier du projet.
Pour ce faire, un programme des locaux a été établi. Il tient compte des normes, relativement strictes, à respecter. Le projet prévoit 65 places d'accueil, réparties en plusieurs groupes : un pour les bébés, 4 groupes dits « verticaux » (bébés et enfants plus âgés) et un groupe pour les plus grands. Afin de pouvoir accueillir tous ces groupes, un total de 784 m^2 est nécessaire.
Un planning intentionnel a également été établi. Dans un premier temps, le planning prévoit la validation du crédit d'étude ce soir. Ceci permettra de continuer l'étude du projet plus en détail et d'établir tous les documents nécessaires au dépôt de la demande du permis de construire. Il est prévu que les appels d'offre soient prêts dans le même temps. Une fois les offres rentrées, il sera possible d'affiner le budget et de le rendre plus réaliste que l'estimation faite aujourd'hui. L'Assemblée communale sera amenée à valider le crédit de construction en juin 2028 pour une occupation des locaux prévue en décembre 2029.
M. Berset rend les citoyens attentifs : les plans présentés ont été élaborés pour l'étude de faisabilité, mais cela ne signifie pas que l'édifice ressemblera de façon exacte à ces plans. Il s'agit juste de démontrer qu'il est possible d'ériger le bâtiment et les installations nécessaires sur la parcelle désignée.
Les plans présentant la répartition des locaux dans les étages sont commentés par M. le Syndic. Le rez-de-chaussée accueillera le groupe pour les bébés et les groupes verticaux. Le 1er étage est dévolu à la direction et à l'administration, aux locaux du personnel et les espaces réservés pour les enfants plus âgés. Il n'est pas prévu d'excavation. L'étude conclue que projet est bien réalisable sur le terrain retenu, tout en respectant les normes en vigueur.
M. Berset donne des renseignements sur la surface et le volume du bâtiment : la surface de plancher est d'env. 1 100 m^2 pour un volume d'env. 3 800 m^3 avec une capacité d'accueil de 65 places.
Le terrain est mis à disposition gratuitement par la commune, à l'instar de ce qui se fait dans les autres associations de communes (par ex. pour l'accueil extrascolaire ou la future halle de gymnastique à Ependes). La commune de Ferpicloz reste propriétaire du terrain et du bâtiment ; elle louera les locaux à l'association de la crèche Capucine.
L'enveloppe totale est estimée à env. CHF 5 850 000.-- ; le crédit d'étude est inclus dans ce montant. Le mobilier sera fourni par l'Association de la crèche Capucine (reprise de l'ancien mobilier et achat de nouveaux biens meubles).
Plusieurs scénarios ont été envisagés pour l'adjudication des travaux. Il a été tenu compte des coûts, du délai pour la réalisation et du personnel communal disponible. La méthode privilégiée est de retenir une entreprise totale qui gère la construction et se charge de sous-traiter les travaux aux différents corps de métier. Dans ce cas de figure, le Conseil communal a la liberté de demander à l'entreprise totale de démarcher telle ou telle entreprise (les sous-traitants ne sont pas soumis à la loi sur les marché public).
Le scénario qui consiste à engager séparément les corps de métier n'a pas été retenu, essentiellement par manque de ressource et par un rallongement des délais de construction.
M. Berset rappelle que tout comme les plans présentés précédemment, le photomontage est là simplement pour vérifier que le projet est bien compatible avec la parcelle. Le bâtiment à construire peut s'écarter de ce photomontage.

Le Conseil communal estime que ce projet est un projet important pour la commune et pour toute la région.
Il faut encore mentionner qu'une étude de mobilité a été commandée. Celle-ci a identifié un certain nombre de points à régler (trafic, bus scolaire, place pour la dépose des enfants, …) : tout cela sera étudié lors de la prochaine étape (crédit d'étude).
M. Dunand prend la parole, en sa qualité de chef de projet pour la société mandatée. Tout d'abord, il se présente en précisant qu'il habite à Vaulruz et qu'il a une longue expérience dans la construction d'école, de crèche ou plus largement d'infrastructures publiques.
Il mentionne que c'est bien le scénario 2 qui a été retenu (appel d'offres basés sur l'avant-projet).
M. Dunand rappelle que l'étude de faisabilité a démontré que le projet peut voir le jour sur la parcelle choisie. A noter que les services du canton ainsi que les représentants de la crèche, après avoir donné leurs prérogatives, ont validé le projet.
Pour le calcul du coût d'une crèche, on peut se calquer sur le coût de construction pour un EMS car, au contraire d'une école ou les pièces sont standardisées, dans une crèche tout comme dans un EMS, chaque local est spécifique. Il en ressort que le coût au m^2 est plus ou moins semblable à celui d'un EMS. L'étude de faisabilité est basée sur les plans établis par l'architecte. Les coûts se basent sur les quantités mentionnées sur les plans et sur le prix du marché à ce jour. Pour M. Dunand, le prix au m^3 est une résultante qui permet de comparer les chiffres avec un autre projet. L'étude de faisabilité, qui reprend les normes SIA, prévoit un prix avec une marge de +/- 25% car tous les détails ne sont pas connus. Grâce à l'expérience apportée par le bureau IEC, la marge peut être ramenée à +/- 15%. M. Dunand précise que bien souvent, si un projet dépasse le prix total à la fin, c'est par ce que le programme a été mal établi tout comme l'étude de faisabilité. Si le programme est établi de façon consciencieuse, un dépassement des coûts ne devrait pas intervenir. Il mentionne que la base du projet est saine et que tous les acteurs incriminés ont validé le programme établi.
Concernant l'étude de mobilité, le plus gros point à régler sera celui du dépose-minute. Il faudra essayer de séparer les flux, en décalant le dépose-minute par exemple. Le bureau team+ a donné quelques pistes mais elles devront être approfondies lors de la prochaine phase.
Le crédit d'étude proposé retient la réalisation par une entreprise totale et en se basant sur l'avant-projet. Dans un premier temps, un appel d'offres est lancé auprès des ingénieurs et autres spécialistes de la technique. Selon leurs conclusions, un cahier des charges sera établi afin de pouvoir désigner une entreprise totale. Il tient à mettre en garde les citoyens : quelque soit la méthode retenue, il y aura des problèmes à résoudre. L'avantage de l'entreprise totale, c'est qu'il y a un seul interlocuteur pour la commune, cela simplifie les choses. Comme déjà mentionné par M. Berset, le Conseil communal pourra se prononcer concernant les sous-traitants en demandant à l'entreprise totale d'intégrer telle ou telle entreprise dans les appels d'offre ou au contraire de ne pas solliciter telle ou telle entreprise.

La présentation étant terminée, la parole est aux citoyens.

M. Righetti aimerait la preuve qu'il y a bien un besoin de place pour 65 enfants. Il aimerait savoir si c'est une association qui gère la crèche et si la commune a bien son mot à dire.
M. Berset lui répond que l'association Crèche Capucine existe depuis de nombreuses années et regroupe les communes de Ferpicloz, Le Mouret, Bois-d'Amont, Villarsel-sur-Marly et Treyvaux. Il y a actuellement 44 places d'accueil, réparties entre les sites du Mouret et de Treyvaux. La crèche est pleine et il y a une liste d'attente. Les besoins en places d'accueil ont été identifiés avec les membres du comité de la crèche et les besoins sont là, il y a assez de demandes ; la région en a vraiment besoin.

S'il devait rester des places, il reste toujours la possibilité d'accueillir des enfants provenant de communes non-membre de l'association.
Aujourd'hui, toutes les communes « sont partantes » sauf Treyvaux qui a demandé un délai supplémentaire pour se prononcer (éventuelle possibilité d'ouvrir une crèche à Treyvaux). Si Treyvaux ne devait pas participer, les autres communes sont d'avis que le projet doit tout de même voir le jour. Il faudra renégocier les conventions nous liant avec les autres communes en y incluant des clauses de sortie par exemple.
Il est prévu qu'un loyer soit facturé à l'association, loyer qui comprend également les charges d'investissement. L'association a pour but de trouver l'équilibre financier et d'après les projections, un taux de remplissage de 80% suffit à amener les revenus au même niveau que les charges. En cas de déficit, celui-ci est pris en charge par l'association.
M. Berset précise encore que Mme C. Kolly vient d'être élu présidente du comité de direction de la crèche et que par conséquent, Ferpicloz est bien représentée au sein de l'association.

M. Righetti estime que d'engager une entreprise générale est délicat, surtout si à un moment donné l'adjudication se fait au meilleur marché.
M. Dunand spécifie qu'il s'agit d'une entreprise totale, pas générale. Selon lui, il est certain que les sous-traitants subiront une certaine pression de la part de l'entreprise totale. Lorsque les soumissions sont rentrées, la commune reçoit le classement avec la mention de la différence de prix. Si par exemple, la commune préfèrerait travailler avec la société qui est arrivée 2ème, c'est possible, mais la commune doit prendre en charge la différence de prix. Donc, sur le principe, la commune pourra participer à toutes les décisions. Le plus important pour ne pas avoir de surprise est d'avoir un cahier des charges qualitatif et précis.

M. Schmid rappelle qu'il est fondamental que le contrat passé avec les autres communes mentionne bien que les locaux sont loués et que des conditions pour la sortie de l'association (15 ou 20 ans) y soient ajoutée. Il pense qu'au contraire de ce que préconise M. Dunand, il faut se baser sur le prix au m^3. D'après le calcul de M. Schmid, cela reviendrait à environ CHF 1 500.— par m^3. Il fait remarquer que dans les normes SIA, on ne tient pas assez compte des risques sismiques et qu'il faudra bien y réfléchir. En conclusion, bien qu'il estime que la crèche est nécessaire, le coût est trop élevé.
M. le Syndic lui répond que pour fixer les conventions avec les autres communes (incluant des clauses de sortie notamment) il est prévu un montant dans le crédit d'étude pour faire intervenir des spécialistes afin d'épauler le Conseil communal dans ce domaine.
Le coût total de la construction est estimé à CHF 5 850 000.—. Cette somme permet d'avoir un bâtiment respectant les normes sur lesquelles la commune n'a pas d'influence. Il s'agit uniquement de construire un bâtiment répondant aux normes et non pas d'ériger des locaux luxueux.
M. Dunand fait remarquer que pour le moment les entreprises ont assez de travail et que les prix ont tendance à monter.

Mme Amaral Pompeu Rossas aimerait partager son expérience : par le passé, elle a travaillé dans une crèche. Il est certain que le dépose-minute créé des problèmes, mais cela n'est pas comme à l'école, cela prend plus de temps que pour déposer un écolier. Il faut aider l'enfant à sortir de la voiture et il y a toujours la remise d'indication entre les parents et les surveillants afin que tout le monde soit au courant des éléments essentiels concernant l'enfant. Il faut donc compter entre 10 et 15' pour déposer son enfant, ce qui va inévitablement engendrer des bouchons sur le parking. Si le parking est éloigné de la crèche pour des raisons de sécurité notamment, cela ne fonctionnera pas on plus. Elle

mentionne que dans le quartier, les gens ne sont pas habitués à un trafic routier aussi énorme. Tous les voisins seront incommodés par le bruit provenant du trafic et des enfants. Cela commencera vers 7h du matin et se terminera vers 18h30 et ce toute la semaine. D'après Mme Amaral Pompeu Rossas, il est impossible pour quelqu'un de travailler si sa fenêtre donne sur l'endroit où les enfants jouent à l'extérieur. Sans compter que tout le trafic créera inévitablement de la dangerosité.
M. Berset rétorque que pour identifier puis régler tous les points concernant le trafic de véhicules, une étude de mobilité a été commandée à la société team+. Pour le stationnement, le nombre de places minimum et maximum est fixé selon les normes VSS et on ne pourra de toute façon pas aller au-delà. L'étude a également estimé qu'il faut entre 10 et 15' pour déposer son enfant ainsi que des créneaux horaires, ce qui rejoint les propos de Mme Amaral Pompeu Rossas. Le Conseil communal privilégie la sécurité et estime que le bus scolaire ne doit pas arriver dans les mêmes heures que l'heure de pointe pour la crèche ; des solutions devront être trouvées à ce niveau-là.
M. Berset fait remarquer que la parcelle est affectée à la zone d'intérêt général depuis très longtemps et que dès lors, le voisinage peut s'attendre à ce qu'une construction y voit le jour. A un moment donné, il avait été question d'y implanter une caserne ce qui aurait amené plus de nuisance, à toute heure et également le week-end. La crèche n'induira aucune nuisance le samedi et le dimanche. Il y a déjà une place de jeux actuellement et elle apporte déjà son lot de nuisances sonores. Il faut comprendre que la jeunesse est l'avenir de la commune. De toute manière, l'étude portant sur la mobilité devra être affinée.

Mme Pompeu Rossas trouve dommage que la place de jeux doive être déplacée à cause du projet de construction de la crèche. La commune vient de l'assainir et les sommes engagées seront donc perdues. D'autre part, le coût total articulé est une estimation, mais pour la plupart des projets, il y a des problèmes et le prix est souvent plus élevé que prévu.
M. Berset explique que lorsque l'étude sera terminée, le prix sera plus précis puisque les offres des entreprises seront connues. Il est clair que l'estimation a été faite avec ce que l'on connait aujourd'hui et que les choses peuvent évoluées selon les évènements extérieurs (guerre par ex.). L'Assemblée aura encore son mot à dire au moment de l'approbation du crédit de construction.

Mme Pompeu Rossas trouve dommage que l'on prive les enfants de la place de jeux durant la durée des travaux.
M. Berset revenant sur le coût de l'assainissement de la place de jeux fait remarquer que le calendrier est tombé comme cela. Il fallait mettre aux normes cette place. Le déplacement sera compté dans le prix de location.

Mme Macheret aimerait savoir si les citoyens pourront se prononcer sur l'avant-projet ?
M. Berset répond que cela sera une décision du Conseil communal mais pas de l'Assemblée.
Également sur le choix des matériaux ?
M. Berset répond par l'affirmative.
M. Dunand en profite pour préciser que c'est bien le maitre d'ouvrage qui donne ses conditions et que l'architecte devra en tenir compte.
Il faudra également anticiper la météo et les vagues de chaleur. Des solutions existent mais elles ont un coût. Il est prévu d'installer une ventilation à double-flux, ce qui n'est pas obligatoire pour les crèches. Il s'agira également d'étudier d'autres solutions comme le free-cooling pour rafraichir. A noter que la climatisation n'est pas envisageable pour un projet public.

Mme M.-C. Kolly remercie les intervenants pour tout le travail fourni. Elle trouve « super » qu'il y ait un projet comme celui-ci en gestation à Ferpicloz. Elle veut revenir sur le climat et tient à faire remarquer que les grandes baies vitrées apportent de la chaleur supplémentaire et que les anciennes constructions intégraient déjà le problème de la chaleur. Elle ne cautionne pas les toits plats. Finalement, elle craint que les températures continuent de grimper à l'avenir.
M. Dunand répond que pour les fenêtres, il y a des surfaces minimums à respecter tout comme pour la hauteur des plafonds par exemple.

Mme Oesch se demande combien il y a de places de parc prévu pour le personnel ?
Selon team+, qui se réfère aux normes VSS, pour 12 emplois il doit y avoir 6 ou 7 places de stationnement.

Mme Oesch a de la peine à se rendre compte de l'emprise du bâtiment sur le terrain.
M. Berset montre les plans.

Mme Oesch sait que le terrain situé derrière la crèche est en zone agricole. Toutefois, elle ne comprend pas pourquoi il ne serait pas possible de mordre sur le terrain agricole pour y faire des places de parc, après tout il s'agit d'un projet d'intérêt public.
M. Berset pense que c'est quasiment impossible. Pour pouvoir mettre ce terrain en zone à bâtir, il faut commander plusieurs études qui démontrent le besoin. Et ensuite il faut demander la modification du plan d'aménagement local. Il y a très peu de chance que cela aboutisse et cela prendrait beaucoup de temps. Il faut se contenter de ce que l'on a.

Mme Oesch demande ce qu'il adviendra des locaux actuellement utilisés pour la crèche ?
M. Berset précise que les locaux situés au Mouret sont loués à la paroisse de Praroman ; ceux situés à Treyvaux sont loués à la commune de Treyvaux. Il s'agira pour l'association de dénoncer les baux à loyers.

Mme de Amaral aimerait savoir où sera situé l'arrêt pour le bus scolaire ?
M. Berset déclare que pour le moment, il est préconisé de le laisser près du bâtiment communal, mais rien n'est décidé. Il n'y a probablement pas d'autre endroit dans le village susceptible d'accueillir l'arrêt du bus scolaire.

Mme Alvarez aimerait savoir qui paie l'entretien courant ?
M. Berset lui répond que le nettoyage et l'entretien courant est à la charge de l'association crèche Capucine. Si au bout de 25 ans il y a un gros entretien à prévoir, cela sera à charge de la commune qui répercutera les montants sur le loyer.

Mme Alvarez pense que la ventilation à double-flux est bien mais qu'il y a un gros entretien à faire sur ce genre d'installation, qui va le financer ?
M. Berset répond que cela sera à charge de l'association, tout comme l'entretien pour l'ascenseur par exemple.

2.2 Demande d'un crédit d'étude de CHF 380 000.--

Afin de passer à la 2ème étape menant à la construction de nouveaux locaux pour la crèche Capucine, il est nécessaire d'établir une étude complète qui comprendra toutes les étapes permettant d'aboutir à l'élaboration de la demande de permis de construire.
M. Berset détaille tous les postes qui composent le crédit d'étude (voir présentation en annexe).

Coût de l'amortissement annuel (3%, durée 33 1/3 ans) : CHF 11 400.—

Le financement est assuré par la caisse communale. Dans le cadre du crédit d'étude, il est prévu de prendre contact avec les instituts financiers pour connaître les conditions d'un emprunt et afin de déterminer quel est le montant idéal à prendre sur la caisse communale.

Pas de question sur ce point.

2.3 Préavis de la commission financière

M. William Schornoz, au nom de la commission financière, préavise favorablement le crédit d'étude. Les membres de la commission constatent que le besoin de places en crèche pour Ferpicloz et pour les environs est bien réel.

2.4 Vote sur l'investissement proposé

Acceptez-vous le crédit d'étude de CHF 380 000.-- pour la construction de nouveaux locaux pour la crèche Capucine ?			
Pour	**26**	Contre 4	Abstention 2

M. Berset remercie les citoyens pour leur soutien. Il prend congé de M. Dunand, tout en le remerciant pour tout le travail fourni.

3. Nouvelle législature – Mode de convocation des assemblées communales

L'Assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, du mode de convocation des assemblées communales. Jusqu'à présent, une convocation était envoyée à chaque citoyen/nne. Par souci de simplification, le Conseil communal propose de distribuer une seule convocation par ménage.

A noter que le tractanda est également disponible sur le site internet de la commune. De plus il est affiché au pilier public et publié dans la feuille officielle.

M. Schornoz estime qu'il serait plus judicieux de transmettre la convocation par mail.
M. Berset explique que la Loi sur les communes n'offre pas cette possibilité.

Approuvez-vous l'envoi d'une convocation par tout-ménage pour les assemblées communales ?			
Pour unanimité		Contre --	Abstention --

4. Nouvelle législature – Election des membres des commissions

En début de législature, les membres des commissions suivantes, dites obligatoires, sont à élire
- commission financière
- commission de l'aménagement et de l'énergie
- commission des naturalisations

4.1 Election des membres de la commission financière

La commission financière est composée de 5 membres, élus par l'Assemblée communale.
Les attributions de la commission comprennent notamment
- l'examen du budget annuel et du plan financier
- l'examen des crédits et les éventuels dépassements de crédit nécessitant un vote de l'assemblée communale
- l'examen des propositions de modification des coefficients et des taux d'impôt
- l'examen des règlements portant sur les taxes
- la prise de position sur les comptes et le rapport de l'organe de révision
- la proposition d'un organe pour la révision des comptes

Le Conseil communal propose les candidatures de M. Federico Alvarez, M. Alain Brodard, M. Xavier Menoud, Mme Tanita Riedo et M. William Schornoz.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Résultat du vote : élection tacite des 5 membres qui sont applaudis par l'Assemblée.

M. Berset remercie les personnes élues pour leur futur engagement et leur travail au sein de cette commission. Il remercie chaleureusement les membres sortants pour leur engagement et leur disponibilité tout au long de ces cinq dernières années.

4.2 Election des membres de la commission de l'aménagement et de l'énergie

La loi sur l'aménagement du territoire et des constructions prévoit que le Conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci.

La commission de l'aménagement et de l'énergie est composée de 5 membres. Le Conseil communal désigne un membre pour le représenter au sein de la commission.

Les 4 membres restants sont élus par l'Assemblée communale. Le Conseil communal a désigné M. Nicolas Berset comme représentant de l'exécutif au sein de la commission.

Le Conseil communal propose les candidatures de M. José Da Silva Almeida, M. Mathieu Limat, Mme Martine Macheret et M. Jérôme Mauron.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Résultat du vote : élection tacite des 4 membres qui sont applaudis par l'Assemblée.

M. Berset remercie les personnes élues pour leur futur engagement et leur travail au sein de cette commission. Il remercie chaleureusement les membres sortants pour leur engagement et leur disponibilité tout au long de ces cinq dernières années.

4.3 Election des membres de la commission des naturalisations

La commission des naturalisations est chargée d'examiner les dossiers des requérants à la naturalisation, les reçoit en entretien, puis émet un préavis à l'intention du Conseil communal concernant l'octroi du droit de cité.

La commission est composée de 5 membres élus par l'Assemblée communale.

Le Conseil communal propose les candidatures de : M. Valentin Brodard, Mme Rachel Clément, Mme Valérie Clerc, Mme Catherine Kolly et Mme Christiane Oesch.

M. Limat tient à faire remarquer que M. Brodard ne pourra plus fonctionner au sein de la commission une fois qu'il sera policier. M. Berset en prend note et précise qu'il sera remplacé le moment venu.

L'ensemble des membres siégeaient déjà au sein de la commission des naturalisations durant la précédente législature. Ils ont exprimé le souhait de poursuivre leur mandat au sein de cette commission.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Résultat du vote : élection tacite des 5 membres qui sont applaudis par l'Assemblée.

M. Berset félicite les personnes pour leur réélection et les remercie pour leur engagement et pour leur travail fourni au sein de cette commission.

5. Divers / infos

Compte tenu des différentes informations relayées par la presse ces derniers mois, le Conseil communal souhaite informer l'Assemblée de la situation du Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine (SOCHS).

Pour rappel, le SOCHS a été créé par les communes de Bois-d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret, Marly, Pierrafortscha, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly afin d'assurer les tâches confiées aux communes par la législation sur la protection de l'enfant et de l'adulte. À ce titre, il est chargé d'exécuter les mandats qui lui sont attribués par la Justice de paix de la Sarine.

À l'automne 2025, la commune de Marly a fait part aux communes partenaires de sa volonté de créer son propre service des curatelles, invoquant des motifs d'économicité et d'amélioration de la

gouvernance. Cette décision a laissé peu de marge de manœuvre aux autres communes membres, au comité de l'association ainsi qu'à la direction du service.

Le 2 décembre dernier, le Conseil général de Marly avait toutefois décidé de reporter cette décision à la législature 2026-2031.

Dans ce contexte, les communes de Bois-d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly ont, par l'intermédiaire du comité du SOCHS, conclu ce printemps une convention transitoire avec la commune de Marly. Cette convention vise à organiser une séparation progressive tout en garantissant la continuité des prestations.

Concrètement, cela signifie que le SOCHS poursuit normalement ses activités, que ses organes demeurent pleinement compétents et que les prestations destinées aux personnes concernées continuent d'être assurées.

Parallèlement, les communes partenaires étudient les différentes options possibles pour l'avenir. Elles analysent notamment :

- le maintien de l'association sans la commune de Marly ou sa dissolution ;
- la création d'une nouvelle structure ;
- ou encore la conclusion d'un mandat de prestations avec un autre service officiel de curatelles.

Le moment venu, ces différentes solutions seront soumises aux assemblées communales, conformément à la législation cantonale. Un message détaillé sera présenté cet automne afin que chaque commune puisse se prononcer en tenant compte de la qualité des prestations, des coûts et des aspects de gouvernance.

Sur le plan opérationnel, à la suite de la démission, à la fin du mois d'avril, de la cheffe de service, Madame Valérie Huguenot, le comité du SOCHS a nommé Monsieur Daniel Pugin, ancien directeur de la Résidence des Épinettes à Marly, en qualité de chef de service ad intérim. Il est chargé d'assurer la continuité de la conduite du service.

En parallèle, Monsieur Jean-Luc Kuenlin, syndic de la commune de Pierrafortscha, a été désigné comme chef de projet afin d'accompagner les communes de la Haute-Sarine dans la recherche d'une solution durable et dans la conduite de cette période de transition.

Le 27 mai dernier, le Conseil communal de Marly a soumis une nouvelle fois à son Conseil général la création d'un service communal des curatelles dès le 1er janvier 2027. À la suite de cette décision, la commune a procédé à plusieurs engagements en vue de constituer cette future structure :

- une collaboratrice administrative à 50 % dès le 1er juin ;
- deux curatrices représentant au total 1,4 équivalent plein temps dès le 1er septembre.

Depuis cette séance, un nouvel élément est toutefois intervenu. La Caisse de prévoyance de l'État de Fribourg a informé le comité du SOCHS qu'une sortie de l'association entraînerait une pénalité de CHF 626'000.–. Cette charge ne figurait pas dans les engagements hors bilan des comptes du SOCHS et n'était donc pas connue lors des débats.

À la suite de cette information, deux conseillers généraux de Marly ont déposé un recours auprès de la Préfecture. Un nouveau vote du Conseil général est désormais prévu cet automne.

Dans l'attente de cette nouvelle décision, la Préfecture a suspendu la procédure. En l'absence d'une décision valable du Conseil général, la commune de Marly ne peut ni poursuivre les démarches de sortie du SOCHS, ni procéder à de nouveaux engagements en lien avec cette séparation.

Par ailleurs, la Préfecture a informé le comité de l'ouverture d'une instruction préliminaire concernant le fonctionnement du SOCHS.

Pour conclure, le conseil communal souhaite vous rassurer sur la situation actuelle. Sur le plan opérationnel, les ressources nécessaires sont aujourd'hui en place et la gestion des dossiers est assurée. La commune de Marly et le SOCHS poursuivent leur collaboration afin de garantir une transition aussi sereine que possible, dans l'intérêt prioritaire des personnes concernées par les mesures de curatelle ainsi que du personnel de l'association.

Mme C. Kolly prend la parole pour annoncer les différents évènements à venir, planifiés par la coordinatrice social et communautaire :
Fin août : rencontre avec les enfants qui utiliseront le bus scolaire à la rentrée / « pizza chez Anna et Alain »
Fin septembre : la soupe du mois pour les seniors
4 octobre : dégustation de moutarde de bénichon et de cuchaule
En novembre : la soupe du mois pour tous
En décembre les fenêtres de l'Avent et probablement un évènement autour de St Nicolas.

Mme Clerc se réfère à la nouvelle offre de mobilité douce qui relie le Mouret au Pafuet. Elle pense qu'il serait nécessaire d'installer le même genre d'aménagement routier entre les villages de Ferpicloz et d'Ependes. Ce trajet est réellement dangereux pour les piétons au vu de la configuration des lieux. Il serait également utile aux cyclistes de bénéficier de ce genre d'installation.
M. Berset prend note de la demande. Il précise que pour voir le jour, le projet doit absolument être porté par les 2 communes. Ces équipements pourraient figurer dans un futur plan d'agglomération afin de pouvoir obtenir des subventions de la part du canton et de la confédération. A noter que cette route est cantonale, limitée à 80 km/h et qu'il est impossible, en l'état, d'y intégrer des passages pour les piétons.

M. Schornoz revient sur la dangerosité, pour les piétons, du trajet qui mène à la déchetterie.
M. Berset répond que pour améliorer ce point-là, des mesures ont été inscrites au plan d'agglomération numéro 5 et que celui-ci a été validé par la Confédération ; il sera possible de toucher des subventions lors la mise en œuvre. Le projet sera soumis à l'approbation de l'Assemblée lors d'une assemblée ultérieure.

Mme Alvarez demande si une déchetterie intercommunale va finalement voir le jour ?
M. Pillonel explique que plusieurs séances ont eu lieu et que chaque commune a proposé un emplacement. Toutefois, aucun site n'a été retenu, ayant tous été jugé trop loin d'une certaine tranche de la population. Ex. déchetterie à Arconciel, trop loin pour la commune du Mouret. Finalement, faute de solution, les discussions ont été interrompues. M. Pillonel estime qu'il faut

trouver un autre moyen de traiter les branches dans notre déchetterie ainsi que les déchets verts. La Saidef propose un programme pour récupérer les déchets verts, mais le Conseil communal doit encore en parler. M. Pillonel aimerait améliorer la déchetterie mais il n'y a aucune possibilité d'extension sur le site.

Mme Clerc signale que les bennes sont « catastrophiques » et qu'elles sont dures à manœuvrer.
M. Pillonel fait remarquer que la benne à gazon a été changée dernièrement. M. Pillonel pense que des moloks seraient pratiques mais que cela a un coût certain.
M. Berset fait remarquer que la déchetterie n'est peut-être pas idéale, mais qu'elle ne coûte pas très chère à exploiter. Les charges doivent être couvertes à 70% par les taxes et en cas de rénovation, les taxes devraient être augmentées.

M. Challande a lu dans la presse que le bâtiment de l'ancienne tuilerie a été vendu. Il aimerait savoir si des projets sont déjà prévus sur le site ?
M. Berset explique que l'acquéreur a très vite pris contact avec la commune. C'est une société qui a déjà rénové bon nombre de bâtiments anciens. Afin qu'un projet puisse voir le jour, il sera nécessaire de modifier l'affectation de la zone de la parcelle. Ceci est en cours d'analyse et sera intégré dans les conditions d'approbation du plan d'aménagement local. La villa du tuilier sera également rénovée.

Mme Alvarez demande si la benne à déchets, qui se trouve derrière la tuilerie, devra être déplacée ?
M. Berset répond qu'à terme elle devra être déplacée. C'est l'entente pour la gestion des bennes qui gère les emplacements.

Mme Oesch se demande, si la porcherie, voisine du bâtiment de la tuilerie, pourra continuer à être exploitée ?
M. Berset précise que son exploitation devra cesser au moment où un permis de construire sera délivré pour une transformation de la tuilerie.

Avant de clore cette assemblée, le Conseil communal tient à adresser ses plus sincères remerciements à toutes les personnes qui, par leur engagement, contribuent au bon fonctionnement de notre commune.

Nous remercions tout particulièrement l'ensemble du personnel communal pour son professionnalisme, sa disponibilité et son investissement quotidien au service de la population. Le travail accompli, souvent dans l'ombre, est essentiel à la qualité des prestations offertes à nos citoyennes et citoyens.

Nos remerciements s'adressent également aux membres de nos commissions communales. Par leur temps, leurs compétences et leur sens de l'intérêt public, ils apportent une contribution précieuse à la réflexion et à la préparation des dossiers soumis à nos autorités.

Nous exprimons également notre reconnaissance à toutes les personnes qui s'engagent, d'une manière ou d'une autre, dans la vie de notre commune. C'est grâce à cet engagement collectif que notre commune continue d'évoluer dans un esprit de collaboration, de respect et de solidarité.

Enfin, le Conseil communal vous remercie chaleureusement de votre présence ce soir, de l'intérêt que vous portez aux affaires communales et de la confiance que vous témoignez à nos institutions.

M. Berset déclare l'assemblée close et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une agape. Ce moment convivial sera l'occasion de prolonger les échanges dans une ambiance détendue et de renforcer les liens qui font la richesse de notre communauté.

Le conseil communal vous souhaite un très bel été, de bonnes vacances à celles et ceux qui auront la chance d'en profiter ; il se réjouit de vous retrouver lors de nos prochaines rencontres communales.

L'Assemblée se termine à 21h40.

Le Syndic	La secrétaire
Nicolas Berset	Valérie Kolly